

APPEL À CANDIDATURES 2022 BOURSES D'UN SEMESTRE DE MASTER 2 EN FRANCE

Résumé

Cette bourse s'adresse à un(e) étudiant(e) de nationalité brésilienne, prévoyant de réaliser un Master 2 en France, âgé de moins de 40 ans au moment du départ.

Elle offre le financement du séjour du/de la bénéficiaire en France, pour une durée de 6 mois (du 01/09/2022 au 28/02/2023), mais elle devra obligatoirement être assurée par un complément de financement d'au moins 390 euros mensuels.

Date de clôture des dossiers des candidatures : 31 mai 2022 – 23h59 (heure de Brasilia).

1. Objectif du programme

A travers ce nouveau programme, l'Ambassade de France au Brésil propose de **renforcer durablement la mobilité étudiante au niveau Master**, et ainsi soutenir l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur.

Ce programme offre un **soutien financier à la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens inscrits** (ou prévoyant de s'inscrire), en Master 2 en France dès la rentrée universitaire 2022-2023.

3 objectifs :

- Favoriser la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens ;
- Former des étudiants susceptibles de s'inscrire ensuite en doctorat en France ;
- Conforter la dimension internationale des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce programme est destiné à soutenir des projets de mobilité d'étudiants brésiliens vers la France.

Cet appel à candidatures s'adresse à des étudiants de nationalité brésilienne, prévoyant la poursuite de leurs études en **deuxième année de Master** au sein d'un établissement public ou assimilé français d'enseignement supérieur (*voir modalités de candidature*).

L'Ambassade de France au Brésil se propose de soutenir ces candidatures par le **financement** du séjour d'étudiants brésiliens en France, pour un semestre (du 01/09/2022 au 28/02/2023).

2. Calendrier 2022 de l'appel à candidatures

- Publication de l'appel à candidatures : 6 décembre 2021
- Clôture des candidatures : mardi 31 mai 2022 – 23h59 (heure de Brasilia)
- Diffusion des résultats : vendredi 10 juin 2022
- Période du financement : du 01/09/2022 au 28/02/2023

3. Bénéfices accordés à l'étudiant, pris en charge par l'Ambassade de France au Brésil

Ce programme offre un **soutien financier à la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens inscrits** (ou prévoyant de s'inscrire), en Master 2 en France dès la rentrée universitaire 2022.

Le versement des indemnités et la gestion des bénéfices seront administrés par l'opérateur national **Campus France**.

L'étudiant(e) bénéficiera de :

- la délivrance du **statut de boursier** du gouvernement français (BGF) ;
- la **gratuité de la procédure pré-consulaire « Etudes en France »** auprès de Campus France Brésil ;
- la **gratuité du visa** ;
- la **gratuité des frais d'inscription** en Master 2 dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche français pratiquant une exemption au sens du Décret n° 2019-344 ;
- **310 euros d'allocation par mois** pendant 6 mois ;
- **700 euros d'allocation de formation par année de présence effective en France** ;
- la prise en charge de la **couverture sociale** en France pendant le séjour ;
- le remboursement de la mutuelle sur un montant forfaitaire mensuel de 22 euros à compter du mois d'affiliation et pour le nombre de mois restants pris en charge (Décision du 15 décembre 2020) ;
- l'accès à un catalogue d'activités culturelles à des tarifs préférentiels (expositions, concerts, week-ends et séjours de découverte...).

L'Ambassade de France au Brésil ne prendra pas en charge les billets d'avion.

L'étudiant devra s'assurer d'un complément de financement, d'un montant minimum de 390 euros par mois (ou équivalent en monnaie locale), par ressources personnelles, ou provenant d'une institution brésilienne ou française, publique ou privée.

Ce financement est non cumulable avec une autre bourse pleine du gouvernement français (ex : bourse Eiffel Master).

La bourse n'est pas renouvelable.

4. Modalités de candidature et constitution du dossier

Les candidatures devront être déposées par l'étudiant candidat sur le lien suivant :

<https://forms.gle/sWS4xSpHPCfBipXo6>

Au plus tard le **31 mai 2022 – 23h59** (heure de Brasilia).

Les dossiers, seulement transmis à travers le lien ci-dessous, devront comprendre les pièces obligatoires suivantes dans un archive unique intitulé « PRENOM_NOM_BOLSA MASTER 2 » :

- RG ou passeport ;
- Curriculum Vitae (2 pages maximum, en français) ;
- Document “Historique et attestation de conclusion de l’enseignement secondaire » ;
- Lettre de motivation en français (expliquer l’importance de la formation suivie pour la poursuite de vos projets professionnels ou académiques - 1 page maximum) ;
- Historique des notes ou évaluations obtenues dans l’enseignement supérieur ;
- Copie des diplômes de l’enseignement supérieur ;
- **Lettre ou preuve d’acceptation en Master 2 pour l’année universitaire 2022-2023 ; *Formation en alternance/par apprentissage ne sont pas concerné.**
- Attestation de niveau de langue française ;
- Preuve de cofinancement, d’un montant minimum de 390 euros par mois (ou équivalent en monnaie locale), sur ressources personnelles ou par une institution brésilienne ou française, publique ou privée. Cette pièce sera obligatoire pour mettre en place la mobilité, si le projet est sélectionné.

ATTENTION : les candidatures avec des documents incomplets ne seront pas prises en compte. Tous les documents sont obligatoires.

5. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par un comité de membres choisis par le Service de coopération et d’action culturelle de l’ambassade de France au Brésil.

Le choix du comité de sélection sera souverain dans le respect des lois et réglementations françaises en vigueur. Les critères seront les suivants :

- l’excellence académique du candidat ;
- la cohérence du parcours choisi avec les objectifs professionnels du candidat.

Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines, sans restriction.

Les questions seront traitées exclusivement par le mail :

bolsam2@campusfrancebrasil.com.br